

ACHATS AVEC LA COOPERATIVE

CE QUI EST PERMIS / CE QUI NE L'EST PAS

Ce qui est autorisé	Ce qui est toléré	Ce qui est interdit
Tout financement qui rentre dans le cadre d'un PROJET COOPERATIF (sorties, voyages, intervenants, cuisine, écriture de romans/chansons, journal d'Ecole...).	Achat de petit matériel de sciences/arts plastiques/littérature. 1 lot de cartouches d'encre par an/par enseignant dans limite de 60€ sur décision de la Coopérative.	Collecter des pièces et des billets sans les faire apparaître dans le compte Caisse de la comptabilité. Remplacer les espèces reçues par un chèque personnel.
Achat de jeux de société, puzzle, abonnements magazines. Achat en brocante ou d'occasion (PJ sur notre site internet).	En cas de perte de justificatifs (facture/tickets), 2 attestations sur l'honneur par an/par école maximum.	Acheter des manuels scolaires, des fichiers, des guides du maître, du matériel éducatif support d'apprentissage, LivrEval, Eduscol...
Le financement d'intervenant uniquement sur facture de l'organisme qui l'emploie.	Achat de logiciel/application en relation avec des PROJETS COOPERATIFS.	Employer directement un intervenant (GUSO, fiche de paye...).
Achat de gros matériel correspondant à un projet et sur décision écrite du Conseil de Coop (ordinateurs, tablettes, four, frigo...).	Participation financière à des actions de solidarité.	Financer du matériel pour le fonctionnement de l'Ecole qui dépend donc de la Mairie.
Gestion d'une classe transplantée Versement subvention Mairie pour projet précis (sortie, classe découverte..)	Achat exceptionnel de quelques manuels pour des élèves arrivés en cours d'année.	Acheter à crédit, crédit-bail ou leasing. Engager dépense/contrat > 1an Souscrire placements avec intérêts.
Achat de timbres pour le fonctionnement de la Coop ou pour correspondance scolaire.	Faire transiter la cotisation USEP par le compte de la coop avec collecte spécifique.	Percevoir des subventions de la Mairie pour le fonctionnement de l'Ecole. Acheter des timbres pour le fonctionnement administratif de l'Ecole.

Toutes les factures doivent être au nom de la Coop et PAS de l'Ecole ni des Enseignants

(aucun problème pour les tickets de caisse)

Site internet : www.occe94.free.fr

Courriel : ad94@occe.coop